

Séminaire thématique de l'AIST

Direction générale des Finances publiques de la France

Paris – France – 2 et 3 juillet 2014

## **RESTITUTION ATELIER 3**

**«Rôle de la banque centrale et moyens modernes de paiement»**

### **1- Moyens de paiements**

#### **1.1 Le secteur public dans la majorite des pays utilise comme moyen de paiement:**

- Les virements bancaires
- Les cheques
- les numéraires. Ce mode de paiement est en voie de disparition
- Le téléphone mobile est utilisé dans les régions non desservies par une banque et les informations sont, dans ce cas, communiquées par SMS.

Plusieurs pays font le recouvrement de leurs recettes via les Banques commerciales avant qu'elles aboutissent dans leur compte à la Banque Centrale. Dans ce cas un délai est convenu avec les banques commerciales pour effectuer les transferts au compte du trésor.

Le canal d'établissements spécialisés en transport de fonds est aussi utilisé dans certains pays pour résoudre les problèmes d'éloignement.

La télécompensation permet de répondre à la question de volumétrie. Cette technique donne la possibilité de faire la compensation avec l'image du chèque. Plus besoin de transporter physiquement les chèques pour exécuter cette opération.

Au Maroc par exemple, l'objectif visé c'est la bancarisation complète du système de paiement et des mesures sont adoptées à cette fin:

- a) Les Grands Contribuables effectuent des virements de leur compte à la Banque Centrale pour payer les impôts;
- b) Réduction au fur et à mesure du moyen de paiement au niveau des Entreprises du secteur formel. C'est une exigence de la Loi des finances de ce pays qui, d'année en année abaisse le pallier aux fins de l'objectif escompté.

Ces 3 procédés de paiement à savoir: Virements bancaires, chèques, et numéraires sont également appliqués par les particuliers et les professionnels.

## 1.2 Aux deux moyens de paiement scripturaux classiques s'ajoutent des modes de paiement modernes avec l'utilisation des Prélèvements, les télé règlements, les TIP et les cartes de paiements.

Pour les Prélèvements, c'est le débiteur qui a l'initiative; tandis que pour les virements, le créancier à l'initiative

Le secteur public n'utilise pas les nouveaux instruments de paiement que représentent les Prélèvements et la carte bancaire. Ces nouveaux moyens sont par contre en usage dans le privé.

L'inconvénient avec le mode de paiement par Prélèvements vient du fait que l'impôt déclaratif dans presque tous les pays.

Pour le télé règlement, la procédure est mise en place avec les applications informatiques, le répertoire des Organismes de perception, la déclaration électronique, l'ordre de virement du contribuable à sa banque, la communication de l'information au Comptable assignataire qui reçoit un avis de crédit de la Banque Centrale. Ce mode de paiement permet aux Contribuables de régler avec plus de facilité ses obligations envers le fisc. La télé déclaration et le télé paiement sont pratiqués dans la plupart des pays.

## 1.3 Actions de promotion des moyens de paiement modernes, incitation, exemplarité des Pouvoirs Publics;

Les moyens de paiement innovant tels que: la carte bancaire, les prélèvements récurrents et le téléphone portable n'étant pas développé dans beaucoup de pays, il revient aux banques, au secteur public de faire leur promotion afin de simplifier les procédures de paiement pour les Contribuables.

Pour payer les fonctionnaires, les fournisseurs et prestataires de service, le secteur public privilégie les virements bancaires. Dans la plupart des pays, il est fait exigence aux fonctionnaires d'avoir un compte de banque pour recevoir sa solde.

Les membres du groupe de l'atelier 3 sont unanimes à reconnaître qu'il faudra d'abord commencer par réglementer les nouvelles façons d'effectuer les transactions, avec notamment la reconnaissance de la signature électronique pour encourager le développement des moyens de paiement innovants.

## **2.- Exécution des moyens de paiement: Relations avec la Banque Centrale.-**

### 2.1 Délai et Modalités de fonctionnement

Signature de Conventions avec la Banque Centrale pour les restitutions des informations relatives à l'exécution des virements, à la mise en place du CUT, aux obligations contractuelles de service et à la tenue des comptes. Fichier de paiement de masse transmis à la Banque Centrale.

### 2.2 Circuits et outils informatiques

Mise en place nécessaire: Le paramétrage du système de traitement de l'information au niveau de la Banque Centrale pour répondre aux besoins de service que nécessitent les modes de paiements innovants, les types de rapports à restituer par voie de matérialisée ou par voie des imprimés, la possibilité d'accès en ligne sont des exigences clairement définies dans les Conventions.

### 2.3 Formalisation du Partenariat:

Formalisation pyramidale pour la mise en place du CUT, nivellement quotidien avec le compte central des opérations effectuées par les comptables assignataires, mise en place d'une organisation géographique pour le système de traitement et de transmission de l'information.

Je vous remercie